

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

samedi 20 décembre 2008

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Abandon de la doctrine catholique des Limbes par l'intrus Ratzinger-Benoît XVI : la porte ouverte au salut universel de l'Ordre Nouveau Maçonique



Limbus Puerorum - Peinture

Nous livrons la traduction d'un article du site américain *Traditio* sur l'abandon des Limbes par l'abbé apostat **Ratzinger-Benoît XVI**, ainsi que la publication dans la presse des déclarations de la *Commission théologique* du Vatican du 20 avril 2007. *Virgo-Maria* avait déjà évoqué ce sujet¹ dans le VM 12 octobre 2006 .

L'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI a remercié cette 'commission théologique' pour ses conclusions :

« Le pape forme le vœu que ce document puisse constituer « **un point de référence utile pour les pasteurs de l'Église et pour les théologiens, ainsi qu'une aide et une source de consolation pour les**

¹ http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-12-A-00-Ratzinger_rejette_la_doctrine_sur_les_limbes.pdf

fidèles qui ont vécu dans leur famille la souffrance de la mort inattendue d'un enfant avant qu'il ne reçoive le lavement de la régénération ». » Zenit, 5 octobre 2007

Comment donc est-il possible que Mgr Fellay poursuive un « processus » de « réconciliation » avec ces gens-là ? Comment se peut-il que les « discussions » et l'hypocrisie des « deux préalables » soient maintenus ?

Se lèvera-t-il un évêque pour dénoncer cet abandon du combat de Mgr Lefebvre et mettre un terme à cette **supercherie de la « conversion » de l'église conciliaire par le « bon Benoît » face aux mauvais évêques ?**

Continuons le bon combat

La Rédaction de Virgo-Maria

© 2008 virgo-maria.org

Traduction de l'article de TRADITIO :

Benoît Ratzinger vient-il de passer publiquement du côté obscur ? En donnant l'impression de rejeter le dogme du péché originel, il a officiellement ouvert la porte de l'église conciliaire à des odeurs d'hérésie.

Ç'avait été prédit et c'est arrivé. En acceptant les recommandations de la Commission théologique internationale (combien de protestants et de francs-maçons y siègent-ils ?), Benoît Ratzinger a publiquement accompli un grand pas – le 20 avril 2007 – vers une adhésion à l'hérésie du Salut universel, selon laquelle les porteurs du péché originel seraient sauvés. Un tel avis va directement à l'encontre des Saintes Écritures, de la Tradition sacrée et de l'opinion unanime des Pères, qui constitue le dogme catholique. Il est vrai que dans la religion universelle de l'Ordre Nouveau, il n'y a ni péché, ni enfer, ni purgatoire. Voici donc, à présent, que Benoît Ratzinger semble donner dans le nonsense de la « Miséricorde divine » qui veut que tout le monde soit « sauvé » et que le péché ne fasse aucune différence. Finira-t-il, dans la foulée, par canoniser Adolf Hitler et Joseph Staline ?

En ouvrant ainsi une nouvelle fenêtre aux odeurs d'hérésie, ce pape semble rejeter virtuellement le dogme de foi de l'Église catholique tel que l'ont défini plusieurs conciles dogmatiques, à savoir d'une part qu'en commettant le péché originel, Adam et Ève, ancêtres de l'espèce humaine, ont fait perdre la grâce sanctifiante à toute leur descendance, d'autre part que le péché originel réside dans chaque âme humaine non baptisée. Par conséquent, les âmes de ceux qui meurent en état de péché originel sont exclues de la Vision béatifique de Dieu. Dans son ignorance, la presse raconte que les limbes où vont les âmes des enfants non baptisés n'est pas le fruit d'un enseignement dogmatique. Or, cet enseignement a bel et bien été codifié, et à plusieurs reprises : au seizième Concile de Carthage, en 418, au deuxième Concile de Lyon, en 1274, au Concile de Florence (1438-1445), puis enfin au Concile de Trente, en 1546 ; en outre, il est fondé sur le dogme du péché originel.

Benoît Ratzinger s'est laissé un peu de marge de manœuvre. Il n'a pas proclamé le dogme hérétique, mais s'est borné à dire qu'« il y a là un motif de pieux espoir plutôt qu'une certitude ». Espoir ou hérésie ? Bien entendu, les médias ignorants passeront à côté de cette distinction douteuse et concluront : pourquoi lutter contre l'avortement puisque les enfants non baptisés vont de toute façon au ciel ? Benoît Ratzinger nous dit là, en quelque sorte, que le fait d'avorter équivaut à un service rendu à Dieu : pourquoi, dans ces conditions, risquer de laisser l'enfant grandir et se damner ? Avortons tout de suite et envoyons-le au ciel !

Ce pas géant de Benoît Ratzinger dans la nouvelle théologie non catholique de l'Ordre Nouveau nous rappelle comment ce dernier a été introduit insidieusement après Vatican II (1963-1965) afin de remplacer la vraie Foi : de manière progressive, en chauffant petit à petit l'eau du bocal afin que la grenouille n'éprouve jamais le besoin d'en sauter pour ne pas mourir ébouillantée, et c'est ainsi que les carottes furent cuites (pardon pour ce mélange de métaphores). Lorsqu'on commence par nier les conséquences du dogme du péché originel, il ne reste plus qu'à nier tout péché, puis à nier le Sacrement du baptême, puis enfin à adhérer à l'hérésie du salut universel. Même la plupart des protestants ne gobent pas ce bobard ! Qu'est-il donc arrivé au fameux « œcuménisme » de Benoît Ratzinger ?

Nul ne devrait s'étonner de cette dernière incursion en date de Benoît Ratzinger en territoire moderniste, car comme cardinal conciliaire, il présidait ladite commission en 2004, lorsque cette dernière a entrepris d'infléchir la question des limbes dans un sens moderniste. Cette commission est maintenant présidée par William Levada, auquel Benoît Ratzinger a permis, en le nommant à ce poste, d'échapper à la justice des États-Unis, qui le poursuivait dans le cadre des affaires de viols de mineurs par des prêtres américains. L'opinion selon laquelle Benoît Ratzinger est « traditionnel », ou même seulement « conservateur » est parfaitement ridicule. Il est moderniste depuis ses années d'enseignement en Allemagne, et en tant que pape conciliaire, il continue d'adhérer aux erreurs de ce modernisme dans lequel saint Pie X voyait l'égout collecteur de toutes les hérésies.

Annexe 1

Selon une commission du Vatican, la doctrine des limbes reflète « une vision restrictive du salut »

par John Thavis

Catholic News Service

20 avril 2007

<http://www.catholicnews.com/data/stories/cns/0702216.htm>

CITÉ DU VATICAN (CNS) – Après plusieurs années d'étude, la Commission théologique internationale du Vatican a déclaré qu'il existait de bonnes raisons d'espérer que les enfants qui meurent sans avoir été baptisés vont au ciel.

Dans un document publié le 20 avril, la commission déclare que la notion traditionnelle des limbes – ce lieu où les enfants baptisés passent l'éternité, mais sans communion avec Dieu – semble refléter une « vision indûment restrictive du salut ».

L'Église continue d'enseigner qu'à cause du péché originel, le baptême est le moyen ordinaire du salut pour tout le monde, et elle presse les parents de baptiser leurs enfants, ajoute le document.

Mais on est théologiquement plus conscient aujourd'hui que Dieu est miséricordieux et « veut le salut de tous les êtres humaines », dit encore la commission. La grâce a priorité sur le péché, et le fait d'exclure du paradis des bébés innocents ne semble pas conforme à l'amour particulier du Christ pour les « petits enfants », ajoute-t-elle.

« Nous concluons que les nombreux facteurs que nous avons pris en considération [...] fournissent de sérieuses raisons théologiques et liturgiques d'espérer que les petits enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême seront sauvés et jouiront de la vision béatifique ».

« Nous soulignons qu'il y a là un motif de pieux espoir plutôt qu'une certitude ».

Ce document de quarante et un pages, intitulé « L'espoir du salut pour les petits enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême », a été publié dans *Origines*, section documentaire du Service d'informations catholiques. Le pape Benoît XVI en a autorisé la publication au début de l'année.

La Commission théologique internationale, qui se compose de trente membres, fait office de groupe consultatif au Vatican, en particulier auprès de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Ses documents ne sont pas considérés comme exprimant les enseignements autorisés de l'Église, mais constituent parfois la toile de fond des déclarations officielles du Vatican.

Le document de la commission déclare que le salut des petits enfants morts sans avoir été baptisés devient une question pastorale urgente, entre autres parce que le nombre de ces enfants est en forte augmentation. À l'heure

actuelle, beaucoup d'enfants naissent de parents qui ne sont pas des catholiques pratiquants, et beaucoup d'autres sont victimes d'un avortement, souligne-t-il.

L'existence des limbes n'a jamais été définie comme dogme de l'Église, et il n'en est pas fait mention dans l'actuel Catéchisme de l'Église catholique, lequel indique simplement que les enfants non baptisés sont confiés à la miséricorde de Dieu.

Mais il y a longtemps que cette existence est considérée comme correspondant à l'enseignement commun de l'Église. À l'époque moderne, « les gens éprouvent de plus en plus de difficulté à admettre que Dieu soit juste et miséricordieux s'il exclut du bonheur éternel les petits enfants, qui n'ont commis aucun péché personnel », souligne ce nouveau document.

Les parents, en particulier, peuvent éprouver – en plus du chagrin – des remords s'ils doutent que leur enfant non baptisé soit auprès de Dieu, ajoute la commission.

L'espoir de l'Église dans le salut de ces enfants traduit une conscience accrue de la miséricorde de Dieu, indique la commission. Mais la question n'est pas simple, car la foi en la miséricorde divine doit se concilier avec les enseignements fondamentaux de l'Église sur le péché originel et la nécessité du baptême pour le salut, souligne-t-elle encore.

Le document retrace l'évolution de la pensée de l'Église au sujet du sort des enfants non baptisés et note que ni les Écritures, ni la tradition n'apportent de réponse.

Au cinquième siècle, saint Augustin conclut que les petits enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême vont en enfer. Au treizième siècle, les théologiens décrivaient les « limbes des petits enfants » comme un lieu où les bébés non baptisés étaient privés de la vision de Dieu, mais n'en souffraient pas, car ils ignoraient ce dont ils étaient privés.

Au cours des siècles, les papes et les conciles se sont soigneusement abstenus d'ériger l'existence des limbes en une doctrine de foi et ont pris soin de laisser la question ouverte, ce qui a beaucoup contribué à permettre qu'évoluent les enseignements en la matière, déclare la commission théologique.

Une question-clé dont traite le document est la doctrine de l'Église selon laquelle le baptême est nécessaire au salut. Cette doctrine demande à être interprétée, car « les petits enfants [...] n'opposent aucun obstacle à la grâce rédemptrice ».

Dans cette situation comme dans d'autres, la nécessité du sacrement de baptême n'est pas absolue et passe après le désir de Dieu de voir chaque personne se sauver, ajoute le document.

« Dieu peut donc donner la grâce du baptême sans que le sacrement soit conféré, et ce fait doit être rappelé surtout dans les cas où il serait impossible de conférer ledit sacrement ».

Cela n'exclut pas que tout salut vienne par l'intermédiaire du Christ et, d'une certaine manière, par celui de l'Église, déclare le document, mais il faut s'attacher à mieux comprendre comment la chose peut fonctionner.

Le document expose plusieurs manières dont des bébés non baptisés peuvent être unis au Christ :

- un « salut en conformité avec le Christ dans Sa propre mort » pour les enfants qui, eux aussi, souffrent et meurent ;
- une solidarité avec le Christ pour les petites victimes de violence, nées ou non, qui – à l'instar des saints innocents tués sur l'ordre du roi Hérode – sont mis en danger par « la peur ou l'égoïsme de tiers » ;

- le simple don par Dieu du salut aux petits enfants non baptisés, correspondant à Son don sacramentel du salut aux baptisés.

Le document indique ensuite que l'enseignement selon lequel il n'est « point de salut hors de l'Église » appelle une interprétation analogue.

Le magistère de l'Église s'est acheminé vers une « compréhension plus nuancée » de la manière dont peut se réaliser la relation de salut avec l'Église, souligne le document. Cela ne signifie pas qu'une personne n'ayant pas reçu le sacrement du baptême ne peut être sauvée, ajoute-t-il.

Cela signifie plutôt qu'« il n'y a pas de salut qui ne vienne du Christ et ne soit ecclésial de par sa nature même ».

Le document cite l'enseignement de saint Paul selon lequel le conjoint d'une personne chrétienne peut être « consacré » par l'intermédiaire de son épouse ou de son époux. Cela indique que par les liens de la communion humaine, la sainteté de l'Église atteint des personnes se situant « hors des frontières visibles de l'Église ».

Selon le document, l'Église enseigne sans ambiguïté que chaque personne naît dans un état de péché (le péché originel) dont l'effacement nécessite un acte de grâce rédemptrice.

Mais l'Écriture proclame aussi la « surabondance » de la grâce par rapport au péché, ajoute-t-il ; or, cela semble faire défaut à la doctrine des limbes, qui s'identifie davantage à l'état de péché d'Adam qu'à la rédemption par le Christ.

« La solidarité du Christ avec l'humanité tout entière doit avoir priorité sur la solidarité des êtres humains avec Adam ».

Sur le plan liturgique, le motif d'espoir a été confirmé par l'introduction en 1970 d'un rite funéraire pour les enfants non baptisés que leurs parents avaient l'intention de faire baptiser, ajoute le document.

La commission déclare cependant que la nouvelle approche théologique de la question des bébés morts non baptisés ne doit pas servir à « nier la nécessité du baptême, ni à retarder l'administration de ce sacrement ».

« Il existe plutôt des raisons d'espérer que Dieu sauvera ces enfants, justement parce qu'il n'a pas été possible de faire pour eux ce qui aurait été le plus souhaitable, à savoir les baptiser dans la foi de l'Église et les incorporer visiblement au corps du Christ ».

La commission déclare que l'espérance se distingue de la certitude pour ce qui est du devenir de ces enfants.

« Force est de reconnaître franchement que l'Église ne possède aucune connaissance certaine concernant quant au salut des petits enfants morts sans avoir reçu le baptême ».

Le cardinal Joseph Ratzinger, devenu depuis le pape Benoît XVI, a présidé cette commission, et il dirigeait la congrégation doctrinale en 2004 lorsque ladite commission a entrepris d'étudier systématiquement la question des limbes.

C'est le cardinal américain William J. Levada qui est aujourd'hui à la tête de la commission et de la congrégation doctrinale. Il a rencontré le pape le 19 janvier pour parler avec lui de ce document, et avec son approbation, il en a autorisé la publication.

Annexe 2

Document sur les enfants morts sans baptême : le pape remercie les théologiens²

Benoît XVI reçoit les membres de la Commission théologique internationale

ROME, Vendredi 5 octobre 2007 (ZENIT.org) – Le pape Benoît XVI a remercié les théologiens qui ont récemment publié un document affirmant l'espérance de salut pour les enfants morts sans avoir reçu le baptême.

Ce document a été publié en italien et en anglais par la Commission théologique internationale, en avril 2007 (cf. www.vatican.va).

Recevant ce vendredi les membres de cette Commission réunis en assemblée plénière, le pape a rappelé que ce document est basé sur quelques points essentiels : « la volonté salvifique universelle de Dieu », « l'universalité de la médiation unique du Christ », la « primauté de la grâce divine » et « la sacramentalité de l'Eglise ».

Le pape forme le vœu que ce document puisse constituer « un point de référence utile pour les pasteurs de l'Eglise et pour les théologiens, ainsi qu'une aide et une source de consolation pour les fidèles qui ont vécu dans leur famille la souffrance de la mort inattendue d'un enfant avant qu'il ne reçoive le lavement de la régénération ».

Le pape invite à poursuivre la réflexion sur ce thème.

« Il faut en effet pénétrer toujours plus en profondeur dans la compréhension des différentes manifestations de l'amour de Dieu, qui nous a été révélé dans le Christ, envers tous les hommes, spécialement envers les plus petits et les plus pauvres », a-t-il conclu.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

² <http://www.zenit.org/article-16350?l=french>